

# Compte-rendu du Conseil Municipal vendredi 10 juillet 2020.

Ouverture de la séance à 18H par Pierre Sicaud, Maire.

1 : Sont présents(es) :

Pierre Sicaud - Bernadette Touquette - Sébastien Maures - Nadeige Bazzoli - Dominique Windels - Pierre Charpentier - Ivana Celotto - Emmanuel Oudin - Katherine Berthault - Patrick Morisot – Christian Ferullo – Colette Archilla – Caroline Bazzoli-Saez – Josette Destang.

Christian Birginie absent et excusé ayant donné pouvoir à Pierre SICAUD.

Pierre Sicaud, Maire de Castillonnès rend Hommage au Gendarme de la brigade d'Aiguillon : Mélanie Levée, âgée de 26 ans, décédée le samedi 4 juillet lors d'un contrôle routier à Port-Sainte-Marie, Lot et Garonne. Il informe l'assemblée que le gendarme Mélanie Levée est promu au grade de Major et que la légion d'honneur lui a été décernée à titre posthume.

1 minute de silence est respectée.

Il est fait état d'une demande de modification du compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 03 juillet 2020.

Au paragraphe 4 : Délégation consentie au Maire par le Conseil, à la ligne 6, les mots « sont contre la suppression », seront remplacés par le mot « s'abstiennent ».

Il est également demandé que les indemnités des élus figurent au compte rendu de la séance du conseil :

Fonction	Élu	% de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction public	Montant au 03/07/2020 (susceptible de varier en fonction du changement de la valeur du point indiciaire ou des modifications de l'échelle indiciaire de la fonction public)
Maire	Pierre Sicaud	36,35 %	1 413,80 €
1 <sup>er</sup> adjointe	Bernadette Touquette	28,282 %	1 100 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	Sébastien Maures	23,14%	900 €
3 <sup>ème</sup> adjointe	Nadeige Bazzoli	19,283 %	750 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	Christian Birginie	19,283 %	750 €
	<b>Total</b>	<b>126,338 %</b>	<b>4 913,80 €</b>

Ces modifications seront portées au compte rendu du Conseil Municipal du 03/07/2020.

2 : Il est proposé au vote de l'Assemblée délibérante le budget primitif 2020

## **Budget primitif 2020 Mairie.**

### Dépense - Section Fonctionnement

Il est énuméré et expliqué les chapitres et articles du Budget primitif 2020.

Il a été demandé des précisions sur les lignes suivantes.

- A) Produits de traitement : Caroline Bazzoli-Saez demande à quoi correspond la légère augmentation alors que la piscine est fermée.

Réponse lui est faite : Suite aux mesures demandées par le gouvernement pour limiter la propagation du virus Covid 19, la commune s'est vue dans l'obligation de fermer l'ensemble de ses structures accueillant du public, dont la piscine, malgré cette fermeture il a fallu nettoyer, remplir, mettre en route le système de filtration et effectuer les traitements de l'eau, opérations nécessaires préservant et maintenant en bon état celle-ci. De ce fait cela n'a pas permis de réaliser de substantielles économies. Enfin, les produits de traitements et autres malheureusement augmentent.

Grâce à cet entretien, nous sommes en mesure d'ouvrir la piscine dès lundi 13 juillet après-midi, En effet suite à la réunion en Préfecture pour examiner le dossier concernant l'ouverture des piscines, en présence de Monsieur le Secrétaire Général, de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé, de Jean-Louis COURTEAU Maire de Puymirol représentant l'association des Maires de Lot et Garonne, Dominique WINDELS et Pierre SICAUD, il en résulte que l'ouverture des piscines est possible sous certaines conditions. Priorité aux habitants et vacanciers correspondant à l'ancien canton de Castillonnes (90 personnes maximum).

Suivre les règles de l'ARS :

- Les vestiaires ne seront pas accessibles.
  - Les personnes ne pourront utiliser qu'un seul créneau par jour : de 10H30 à 12H30, de 15H à 17 H, de 17 H à 19 H.
  - Un cahier de présence avec numéro de téléphone des entrants sera obligatoire afin de pouvoir répondre à une éventuelle reprise de l'épidémie.
- B ) Fournitures de petit équipement : Josette Destang demande si une subvention sera obtenue pour l'achat des masques :

Réponse lui est faite : concernant les masques l'Etat prendra en charge la moitié de la somme.

- C) Locations immobilières : Cette somme est provisionnée comme aide au loyer pour l'installation d'un médecin. L'annonce est faite de l'arrivée courant juillet d'un médecin femme, 40 ans, 2 enfants. Elle commencera au début du mois de septembre, au cabinet de la Grand Rue.
- D) Bâtiments publics : Christian Ferullo interroge sur la climatisation de la salle des fêtes ainsi que sur les barrières de la piscine.

Réponse lui est faite : la climatisation est dans la section fonctionnement parce qu'elle vient en remplacement du chauffage actuel. Les barrières en bois de la piscine ont très mal vieilli, de plus en plus d'échardes continuent d'apparaître, il est temps de la remplacer.

- E) Voirie : Christian Ferullo demande si le fauchage n'est pas une compétence de la communauté de commune et donc pourquoi cela est inscrit.

Réponse lui est faite : En effet cela dépend de la communauté de commune, celle-ci faisant au maximum 2 passages par an, il est donc nécessaire que nos employés communaux ou des entreprises privées effectuent des passages supplémentaires afin de donner une image positive de Castillonnes.

- F) Maintenance : Caroline Bazzoli-Saez demande ce qu'il en est du paratonnerre, a-t'il été défectueux lors des derniers gros orages de juin.

Réponse lui est faite : Il y a un contrat d'entretien pour le paratonnerre, l'orage de juin a été tellement violent avec de multiples impacts d'éclairs que celui-ci n'a pas réussi probablement à tout absorber.

- G) Multirisques : Christian Ferullo demande si le nombre de compagnies est le même qu'en 2000 (4 à l'époque) et quelle est la durée du contrat.

Réponse lui est faite : aujourd'hui il n'y a qu'un seul assureur « le Gan », les contrats ont moins de 4 ans.

- H) Frais d'affranchissement : Caroline Bazzoli-Saez demande si les convocations au Conseil Municipal ne pourraient pas être envoyées par mail afin de réaliser des économies.

Le Conseil prend acte, si accord de la Préfecture cette mesure sera mise en oeuvre dès la prochaine convocation du Conseil ou/et de la prochaine réunion, elle permettrait également de réduire le support papier et enveloppe dans un souci écologique.

Christian Ferullo demande ce que veut dire FNGIR : Fond National de Garantie Individuelle des Ressources. Les communes mieux dotées sont prélevées d'une cotisation annuelle au profit des communes moins favorisées.

#### Recette - Section Fonctionnement

Il est énuméré et expliqué les chapitres et articles du Budget primitif 2020.

Aucune observation ou précision n'est demandée.

#### Dépense – Section Investissement.

Il est demandé des précisions sur les lignes suivantes.

- Œuvres et objets d'art. Le retable de l'église Saint Pierre date du 16<sup>ème</sup> siècle et provient de la cathédrale Saint Etienne d'Agen, il est connu et répertorié, ce qui pour la commune peut avoir un fort potentiel touristique. En mauvais état, car dans le passé des restaurations pas toujours bien réalisées l'ont fragilisé, il est urgent de le restaurer, les études nécessaires ont été réalisées par des intervenants agréés par les conservateurs des bâtiments de France, une subvention de la DRAC Nouvelle Aquitaine de 2 781€ a été reçue pour ces études. Lundi 13 juillet le conservateur et l'architecte des bâtiments de France seront sur place afin d'analyser et de planifier les futurs travaux de restauration.
- Autres immobilisations corporelles : Caroline Bazzoli-Saez demande si l'on ne pourrait pas numériser les documents d'Etat Civil plutôt que de les relier. Renseignement sera pris auprès des Archives Départementales.

#### Recette – Section Investissement.

Aucune observation ou précision n'est demandée.

Le vote sur le budget primitif 2020 Mairie à lieu à main levée.

Résultat : 11 voix pour, 4 abstentions

**Le budget primitif 2020 Mairie est adopté.**

#### **Budget primitif 2020 Cantine.**

##### Dépense -

Il est énuméré et expliqué les chapitres du Budget primitif cantine 2020.

Aucune observation ou précision n'est demandée.

##### Recette

Il est observé une diminution des recettes en raison du confinement.  
Aucune autre observation.

Le vote sur le budget primitif 2020 cantine à main levée.  
Résultat : Unanimité 15 voix pour

### **Subventions aux associations**

Quelques précisions :

Comme pour le basket en son temps, une subvention exceptionnelle est octroyée au Football pour sa montée en division supérieure.

La société des courses de Castillottes, ayant effectué ses manifestations sans public et sans aucune recette PMU, est en difficulté, cela explique l'augmentation de la subvention de 500€ à 1000€.

L'UCACC Union commerçants artisans reçoit une subvention de 2000 € afin de l'accompagner dans la préparation de ses manifestations (Marchés gourmands, journée du patrimoine, etc.).

Le comité des fêtes n'a souhaité aucune subvention cette année, n'ayant réalisé aucune manifestation (en raison du confinement).

Josette Destang sollicite pour l'association « Lire et faire lire » une aide de la Mairie. Cette association a pour but d'intéresser les enfants à la lecture.

Le Conseil approuve favorablement cette idée et attend ses propositions pour la mise en œuvre.

Le vote des subventions aux associations à lieu à main levée.  
Résultat : unanimité, 15 voix pour.

### **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Pour faire suite à la réserve faite sur l'article 15 au dernier Conseil :

« D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L211-1 ou au premier alinéa de l'article L231-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil », il est expliqué que la communauté de communes rétrocède aux communes par arrêté le droit de préemption lorsque celles-ci ont un projet.

Après échange des points de vue, l'article 15 est maintenu.

### **Election des délégués aux syndicats intercommunaux.**

Territoire d'énergie 47. (2 titulaires – 2 suppléants)

Appel à candidature : Christian Birginie, Emmanuel Oudin, Pierre Sicaud, Dominique Windels.

Pas d'autre demande de candidature.

Sont élus titulaires : Pierre Sicaud, Christian Birginie.

Suppléants : Emmanuel Oudin, Dominique Windels.

SIVU du chenil fourrière du Lot et Garonne. (2 titulaires)

Appel à candidature : Nadeige Bazzoli, Ivanna Celotto.

Pas d'autre candidature.

Sont élues titulaires : Nadeige Bazzoli, Ivanna Celotto.

EAU 47. (1 titulaire – 1 suppléant)

Appel à candidature : Pierre Sicaud, Christian birginie.

Pas d'autre candidature.

Sont élus : Titulaire Pierre Sicaud - Suppléant : Christian Birginie.

Syndicat intercommunal du Dropt Amont. (1 titulaire, 1 suppléant)

Appel à candidature : Nadeige Bazzoli, Katherine Berthault.

Pas d'autre candidature.

Sont élues : Titulaire : Nadeige Bazzoli - Suppléant : Katherine Berthault.

### **Election des délégués à l'association des Bastides du Lot et Garonne.**

Appel à candidature : Dominique Windels, Katherine Berthault.

Pas d'autre candidature.

Sont élues : Dominique Windels, Katherine Berthault.

Personnalité qualifiée : Richard Bogg

### **Election des représentants du Conseil Municipal auprès de:**

Ecole Maternelle

Appel à candidature : Bernadette Touquette.

Pas d'autre candidature.

Est élue : Bernadette Touquette.

Ecole Élémentaire.

Appel à candidature : Bernadette Touquette, Nadeige Bazzoli.

Pas d'autre candidature.

Sont élues : Bernadette Touquette, Nadeige Bazzoli.

Collège.

Appel à candidature : Bernadette Touquette, Emmanuel Oudin.

Pas d'autre candidature.

Sont élues : Bernadette Touquette, Emmanuel Oudin.

Désignation du correspondant Défense

Appel à candidature : Christian Birginie, personnalité qualifiée : Richard Bogg

Pas d'autre candidature

sont nommés : Christian Birginie, personnalité qualifiée : Richard Bogg

### **Répartition dans les commissions**

Commission des finances : Pierre Sicaud, Bernadette Touquette, Sébastien Maures, Nadeige Bazzoli, Christian Birginie, Patrick Morisot, Josette Destang.

Commission Santé, Affaires Sociales et Solidarités : Nadeige Bazzoli, Bernadette Touquette, Josette Destang.

Commission Développement Economique : Sébastien Maurès, Emmanuel Oudin, Dominique Windels, Caroline Bazzoli-Saez.

Commission Travaux, Voirie, Urbanisme, Sécurité et Cimetière : Christian Birginie, Patrick Morisot, Sébastien Maurès, Pierre Charpentier, Caroline Bazzoli-Saez

Commission Jeunesse, accompagnement Educatif et Scolaire : Bernadette Touquette, Emmanuel Oudin, Katherine Berthault, Josette Destang.

Commission Vie Associative, Culturelle, et Animations : Sébastien Maurès, Patrick Morisot, Ivana Celotto, Dominique Windels, Katherine Berthault, Josette Destang.

Commission d'appel d'offres : Christian Birginie, Patrick Morisot, Christian Ferullo

Référentes Tourisme et Patrimoine : Dominique Windels, Katherine Berthault

Référents Communication : Sébastien Maures, Emmanuel Oudin.

Référents Environnement et cadre de vie : Dominique Windels, Katherine Berthault, Patrick Morisot.

Référente Cantine : Ivana Celotto

Référent Agriculture : Pierre Charpentier.

### **Création d'un poste de chargé de mission.**

Renouvellement du contrat pour 2 ans sur 25 heures hebdomadaires

Grade de rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Brut mensuel : 1 787,38€ + charges patronales 741,76€ soit 2 529,14€.

Son Rôle : Contrôle de gestion et recherche de sources d'économie

Suivi des projets, recherche des subventions, analyse des devis, suivi des travaux

Refonte de la gestion des archives communales

Suivre les procédures de reprise des concessions au niveau des 2 cimetières communaux

Référent digitalisation dans le cadre du projet de dématérialisation de toutes les démarches administratives d'ici 2022.

Aucune objection : Adoptée à l'unanimité.

### **Les avancements de grades 2020.**

Un agent du service administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe qui passe 1<sup>ère</sup> classe : +13 points d'indice majoré, soit 60,92 € brut mensuel + charges patronales (50,13%) 30,54€ = 91,46€ par mois.

Un agent technique devient Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe : + 2 points d'indice majoré, soit 9,37 € brut mensuel + charges patronales (50,13%) 4,70 € mensuel = 14,07 € par mois.

Aucune objection : Adoption à l'unanimité.

### **Recrutement contractuels.**

Délibération autorisant la Maire à recruter les employés contractuels en CDD nécessaires au fonctionnement des services municipaux : saisonniers, remplaçants, renforts d'équipe.

Aucune objection : Adoption à l'unanimité.

Séance levée à 19h45.

Le secrétaire de séance Patrick Morisot.